



ASSOCIATION AZUR NORDIC 06
Mairie d'OPIO – Place de la Liberté
06650 – OPIO

ATTESTATION – INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS
Personne physique

Se déroulant le Samedi 30 MAI 2026 au Parc de loisirs d'Opio - Rond Point Coluche

Je soussigné (e)

Nom.....Prénom.....
Né (e) le:à.....Département.....
Adresse :
.....
CP..... Ville.....
Tél.....E-Mail.....
Titulaire de la pièce d'identité n°.....
Délivrée le par.....
N° Immatriculation du véhicule.....

Nombre d'emplacement(s) réservé(s) : 1 ☐ 2 ☐☐
Emplacement remorque 1 ☐ 2 ☐☐

Le véhicule enregistré lors du dossier d'inscription devra correspondre à celui qui se présentera le jour du vide-greniers

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
(Article L310-2 du Code du Commerce)
- La non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année
Civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le.....
Signature

Ci-joints :

- le reçu de paiement d'inscription HelloAsso ou copie du chèque
- le chèque de caution de 25€ à l'ordre de l'Association Azur Nordic 06

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire d'Opio



AZUR NORDIC VID'TOUT
Vide-greniers
Samedi 30 Mai 2026 de 8h00 à 17h30
Parc de loisirs à OPIO
Rond-point Coluche
Organisé par l'Association Azur Nordic 06

Règlement intérieur

ARTICLE 1 - HORAIRES DE LA MANIFESTATION

- ❖ Ouverture aux exposants de 6h30 à 08h00 Entrée chemin des Oliviers.
- ❖ Ouverture au public de 8h00 à 17h30 Entrée par le portail principal.

ARTICLE 2 - EMBLEMENTS ET TARIFS

- ❖ Les emplacements sont attribués par l'organisateur le jour du vide-greniers.
- ❖ Tarif : **25 euros pour un emplacement de 5x5 m environ** (véhicule stationné sur son tand)
- ❖ Tarif : **25 euros pour une remorque**
- ❖ En cas d'intempéries l'Association Azur Nordic 06 se réserve le droit d'annuler le vide-greniers et procédera au remboursement.
- ❖ En cas de non-présentation de l'exposant, il n'y aura pas de remboursement possible.
- ❖ En effet, **en cas d'impossibilité**, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant la date du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.
- ❖ **Un seul véhicule par exposant sera admis dans le parc.** L'installation est prévue de 6h30 à 8h00. Les remorques, une fois vidées, seront garées sur un emplacement prévu à cet effet.
- ❖ Les véhicules ne pourront pas quitter l'enceinte du parc avant 18h00, horaire de la fin de la manifestation.

ARTICLE 3 - MODALITES D'INSCRIPTION

- ❖ Le bulletin d'inscription à ce vide-greniers est téléchargeable sur le site de l'Association Azur Nordic 06 : <https://azurnordic06.wixsite.com/azur-nordic06> **OU** sur le site vide-greniers.org **OU** sur <https://www.helloasso.com/associations/azur-nordic-06/evenements/inscription-vide-grenier>
- ❖ Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles et dans l'ordre de réception des dossiers complets.
- ❖ Le jour du vide-greniers, chaque participant devra présenter aux organisateurs l'original de sa pièce d'identité.
- ❖ Le paiement pour l'inscription de 25€ s'effectuera soit par chèque libellé au nom d'AZUR NORDIC 06 ou règlement sur le site HelloAsso au plus tard le **26 Mai 2026**
- ❖ Un chèque de caution de 25 € libellé également au nom d'AZUR NORDIC 06 sera à joindre au dossier d'inscription.

- ❖ Il est précisé que ce vide-greniers est organisé uniquement par AZUR NORDIC 06 ; la Mairie d'Opio ne gère en rien les inscriptions ; elle ne sert que de boîte aux lettres

Dossier complet à envoyer ou à déposer à l'adresse suivante :

Association Azur Nordic 06

Mairie d'Opio – Place de la Liberté 06650 OPIO

Dossier comportant impérativement :

- - La demande d'inscription / Attestation sur l'honneur dûment remplie.
- - Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- - Le règlement intérieur signé dans sa totalité
- - L'accusé de paiement si règlement par HelloAsso.
- - Le chèque de caution de 25€ à l'ordre de Association Azur Nordic 06. Il sera rendu le jour même à la fin de la manifestation après débarrassage et vérification par l'organisateur Azur Nordic 06.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation à l'arrivée sur le site.

Toute inscription ne sera **validée** qu'après réception du dossier complet.

Il ne sera accepté aucune remorque non inscrite

Pour tout renseignement complémentaire :

azurnordic06@gmail.com

ARTICLE 4 - REGISTRE DE POLICE

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis au Maire d'Opio puis à la Préfecture des Alpes Maritimes dès la fin de la manifestation.

ARTICLE 5 - ACCUEIL DES EXPOSANTS / DÉBARRASSAGE DES STANDS

- ❖ **Seuls les exposants inscrits avec dossier complet pourront accéder au site, les autres devront attendre et stationner sans gêner l'entrée**
- ❖ Il ne sera admis aucun véhicule supplémentaire, ni remorque : non déclaré lors de l'inscription
- ❖ La hauteur pour l'accès au parc est limitée à : **2.20 m**
- ❖ L'attribution des emplacements par les membres de l'Association Azur Nordic 06 se fera dans l'ordre d'arrivée des exposants sur le site le matin de la manifestation.
- ❖ L'accueil des exposants et l'installation des stands se dérouleront de 6h30 à 8h00.
- ❖ Pendant l'horaire d'ouverture au public, aucun véhicule motorisé ne sera autorisé à circuler sur l'emplacement du vide-greniers.
- ❖ Les stands devront être libérés à partir de 17h30.

- ❖ A partir de 17h00 l'exposant est autorisé à débarrasser son stand et préparer son départ qui ne pourra se faire qu'à partir de 18h00.

ARTICLE 6 - RÉCUPÉRATION DE LA CAUTION

- ❖ Les exposants récupéreront leur chèque de caution à partir de 18h00 au stand de l'Association Azur Nordic 06 après vérification de la propreté de leur emplacement.

ARTICLE 7- ARTICLES INTERDITS À LA VENTE

- ❖ Les armes de toutes catégories
- ❖ Les objets ou ouvrages à caractère raciste ou pornographique
- ❖ Les contrefaçons
- ❖ Les objets neufs
- ❖ Tout produit alimentaire et consommable. L'Association Azur Nordic 06 se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration sur le site de la manifestation.

ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent formellement :

- ❖ À ne faire que deux vide-greniers par an
- ❖ à ne pas être professionnel
- ❖ à avoir une assurance responsabilité civile
- ❖ à respecter les mesures de sécurité et à ne pas obstruer les allées ou les voies d'accès
- ❖ à laisser leur emplacement parfaitement propre au moment de leur départ et à ramener leurs déchets et invendus à leur domicile.

ARTICLE 9 - DECHARGE DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

- ❖ La vente s'effectue entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs et aucune réclamation ne pourra être formulée à leur encontre.
- ❖ Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...).
- ❖ Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des éventuelles différences entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement.

ARTICLE 10 - ANNULATION DE LA MANIFESTATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours contre les organisateurs pour quelque motif que ce soit.

Le non-respect de ce règlement pour quelque motif que ce soit entraînera l'encaissement immédiat du chèque de caution.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement et sans délai tout exposant qui ne respecterait pas ces engagements ou qui aurait une attitude outrancière à son égard, sans aucune possibilité de remboursement.

J'accepte ce règlement et m'engage à le respecter durant toute la durée de la manifestation.

Date

Nom, prénom :

Téléphone :

Lu et Approuvé

Signature